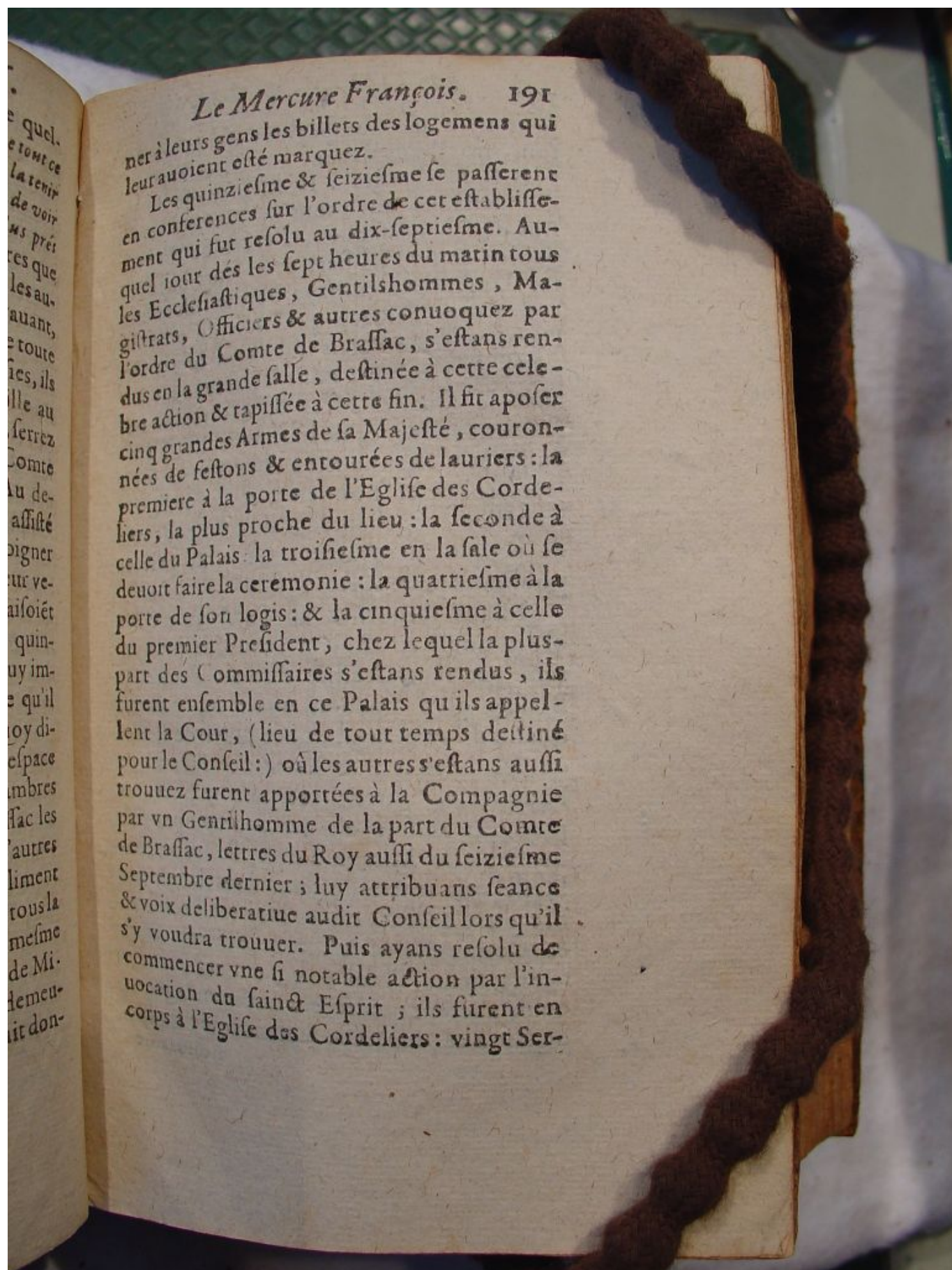


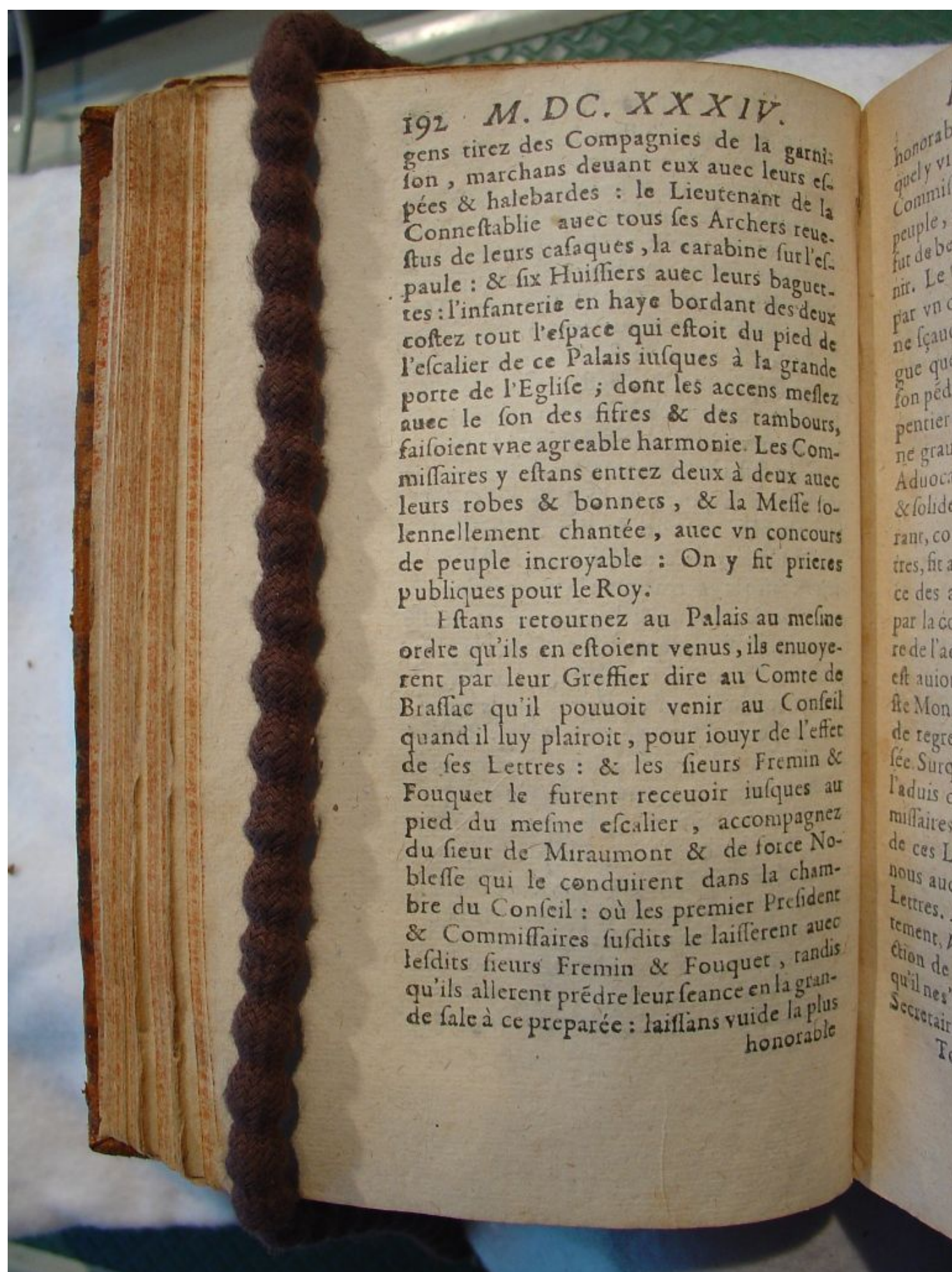
1634_879.jpg



1634_191.jpg



1634_192.jpg



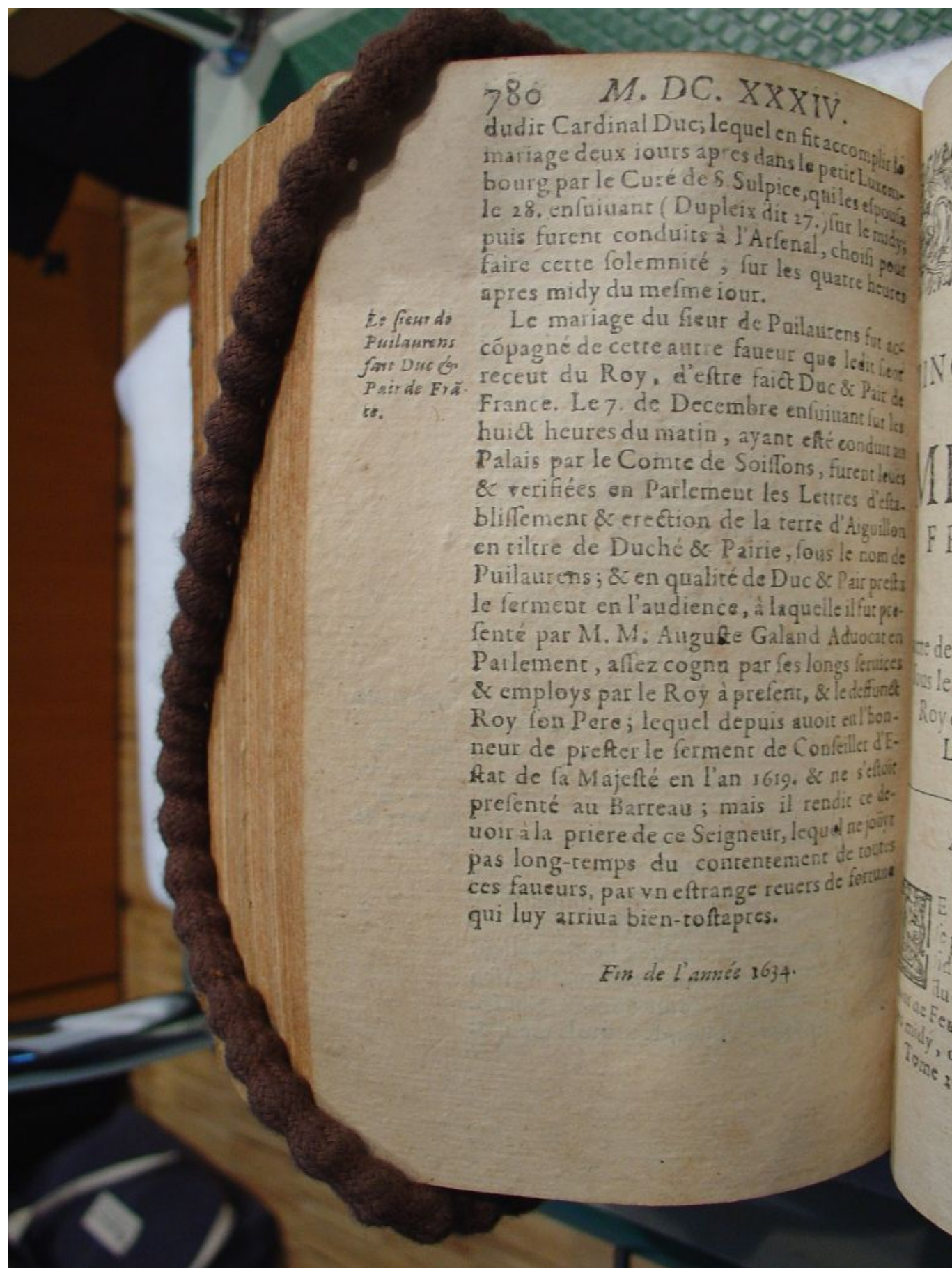
192 M. DC. XXXIV.

gens tirez des Compagnies de la garni-
son, marchans deuant eux avec leurs es-
pées & halebardes : le Lieutenant de la
Connestablie avec tous ses Archers reue-
stus de leurs casques, la carabine sur l'es-
paule : & six Huissiers avec leurs baguet-
tes : l'infanterie en haye bordant des deux
costez tout l'espace qui estoit du pied de
l'escalier de ce Palais iusques à la grande
porte de l'Eglise ; dont les accens meslez
avec le son des fifres & des rambours,
faisoient vne agreable harmonie. Les Com-
missaires y estans entrez deux à deux avec
leurs robes & bonnets, & la Messe so-
lennellement chantée, avec vn concours
de peuple incroyable : On y fit prieres
publiques pour le Roy.

Estans retournez au Palais au mesme
ordre qu'ils en estoient venus, ils enuoye-
rent par leur Greffier dire au Comte de
Brassac qu'il pouuoit venir au Conseil
quand il luy plairoit, pour iouyr de l'effet
de ses Lettres : & les sieurs Fremin &
Fouquet le furent receuoir iusques au
pied du mesme escalier, accompagnez
du sieur de Miraumont & de force No-
blesse qui le conduirent dans la cham-
bre du Conseil : où les premier President
& Commissaires susdits le laisserent avec
lesdits sieurs Fremin & Fouquet, tandis
qu'ils allerent prédre leur seance en la gran-
de sale à ce preparée : laissant vuide la plus
honorab

honorab
quel y vi
Commis
peuple,
fut de be
nit. Le
par vn q
ne scau
gue que
son pédo
pentier
ne grau
Aduoca
& solide
rant, cor
tres, fit a
ce des a
par la co
re de l'ad
est auio
ste Mona
de regre
sée. Surq
l'aduis d
missaires
de ces L
nous auo
Lettres. A
tement, V
ction de
qu'il nes'e
Secrétaire
To

1634_880.jpg



780 M. DC. XXXIV.

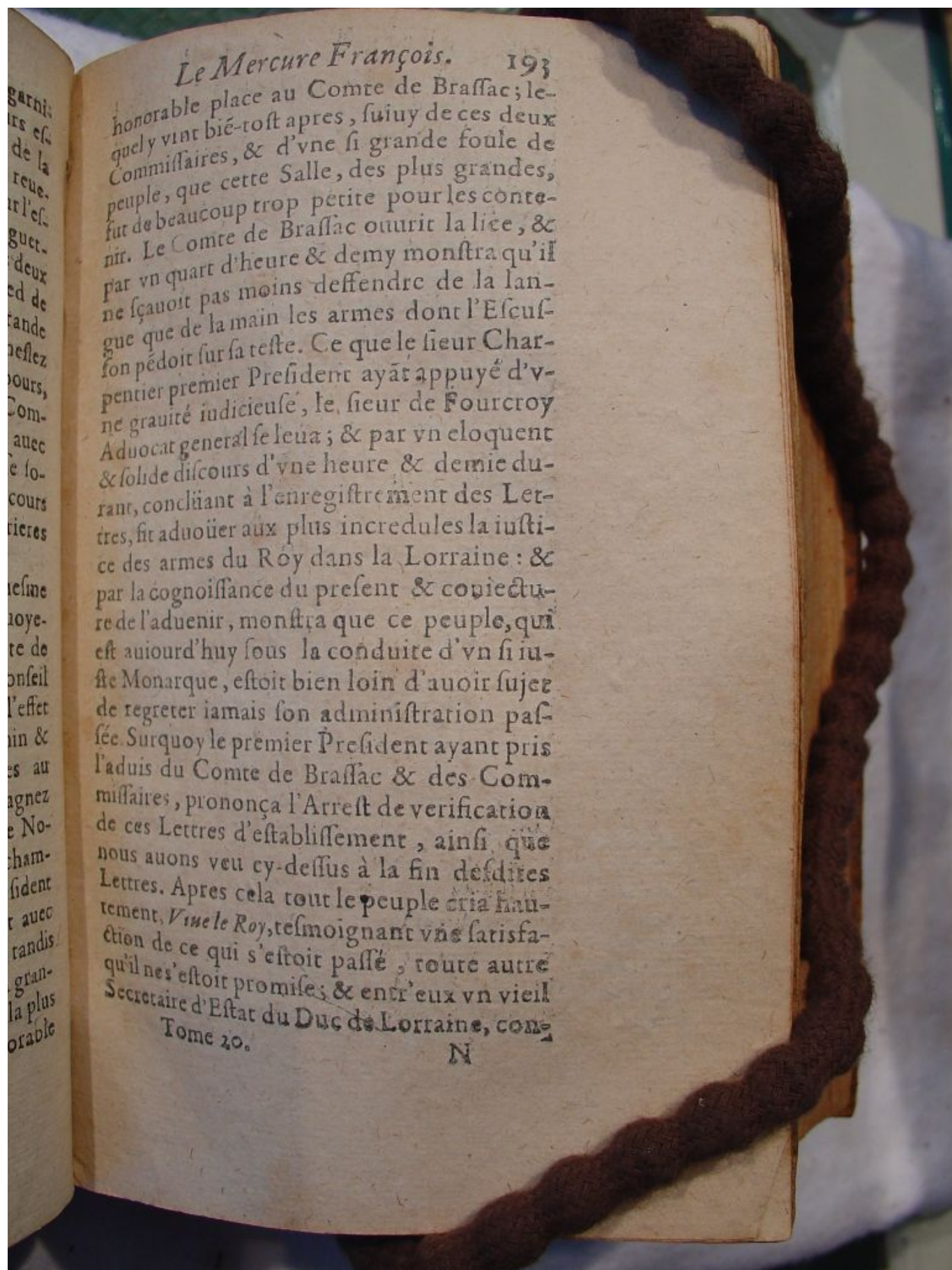
dudit Cardinal Duc; lequel en fit accomplir le mariage deux iours apres dans le petit Luxembourg par le Curé de S Sulpice, qui les espousa le 28. ensuiuant (Dupleix dit 27.) sur le midy; puis furent conduits à l'Arsenal, choisi pour faire cette solemnité; sur les quatre heures apres midy du mesme iour.

*Le sieur de
Puilaurens
faut Duc &
Pair de France.*

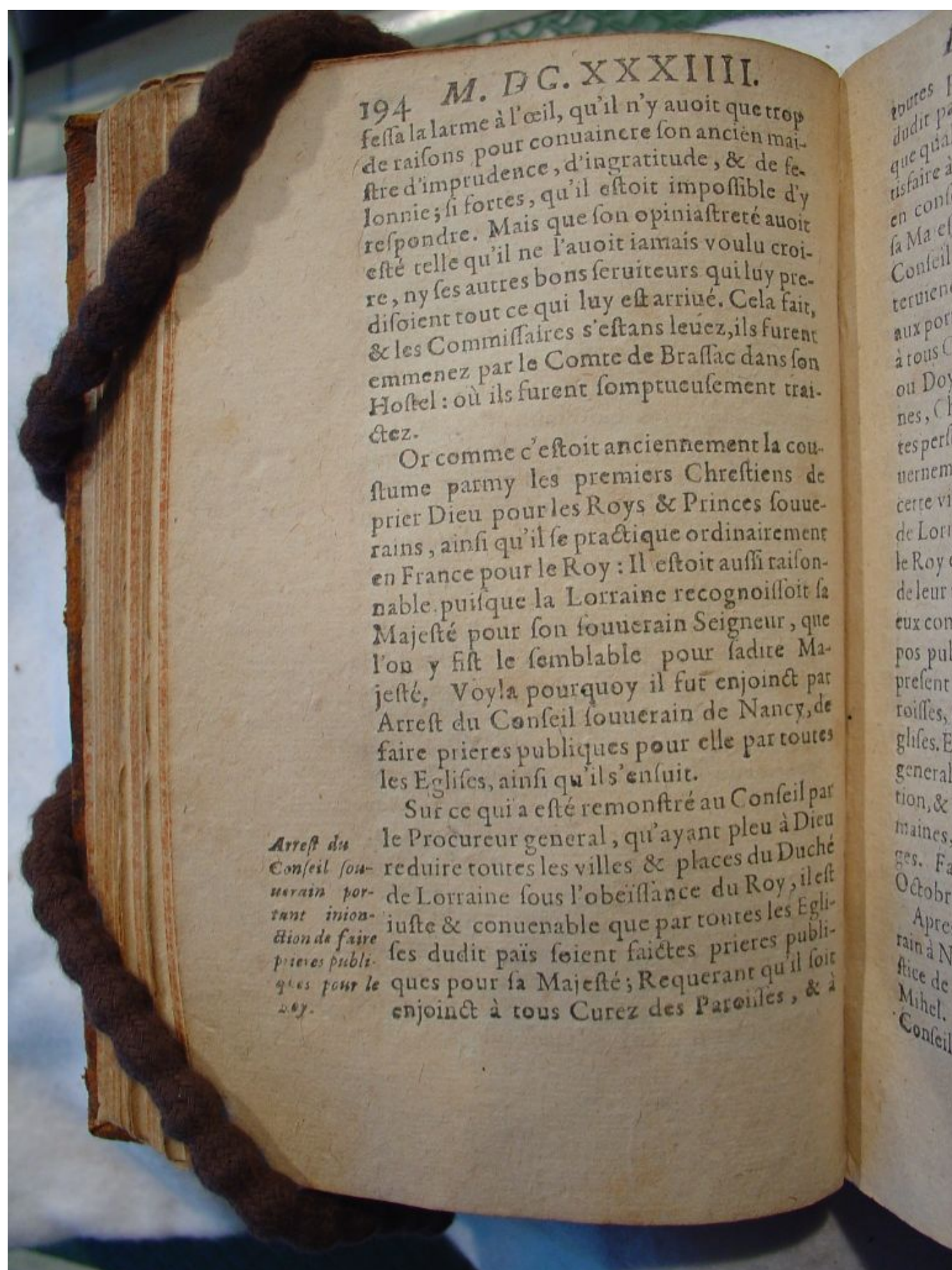
Le mariage du sieur de Puilaurens fut accompagnée de cette autre faueur que ledit sieur receut du Roy, d'estre fait Duc & Pair de France. Le 7. de Decembre ensuiuant sur les huit heures du matin, ayant esté conduit au Palais par le Comte de Soissons, furent leues & verifiées en Parlement les Lettres d'establisement & erection de la terre d'Aiguillon en tiltre de Duché & Pairie, sous le nom de Puilaurens; & en qualité de Duc & Pair presta le serment en l'audience, à laquelle il fut présenté par M. M. Auguste Galand Aduocat en Parlement, assez connu par ses longs seruices & employes par le Roy à present, & le defunct Roy son Pere; lequel depuis auoit en l'honneur de prester le serment de Conseiller d'Etat de sa Majesté en l'an 1619. & ne s'estoit présenté au Barreau; mais il rendit ce deuoir à la priere de ce Seigneur, lequel ne pouut pas long-temps du contentement de toutes ces faueurs, par vn estrange reuers de fortune qui luy arriua bien-tost apres.

Fin de l'année 1634.

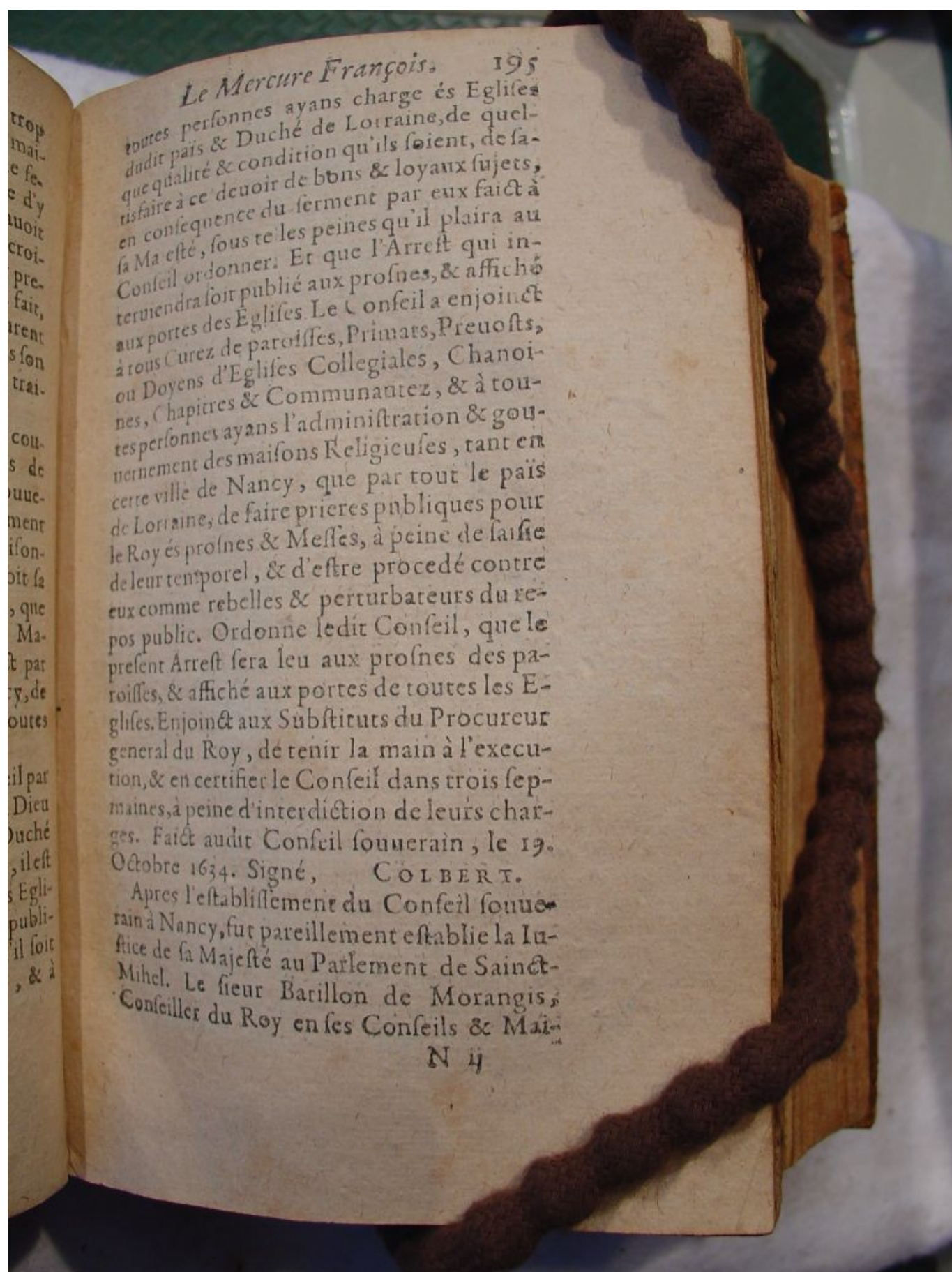
1634_193.jpg



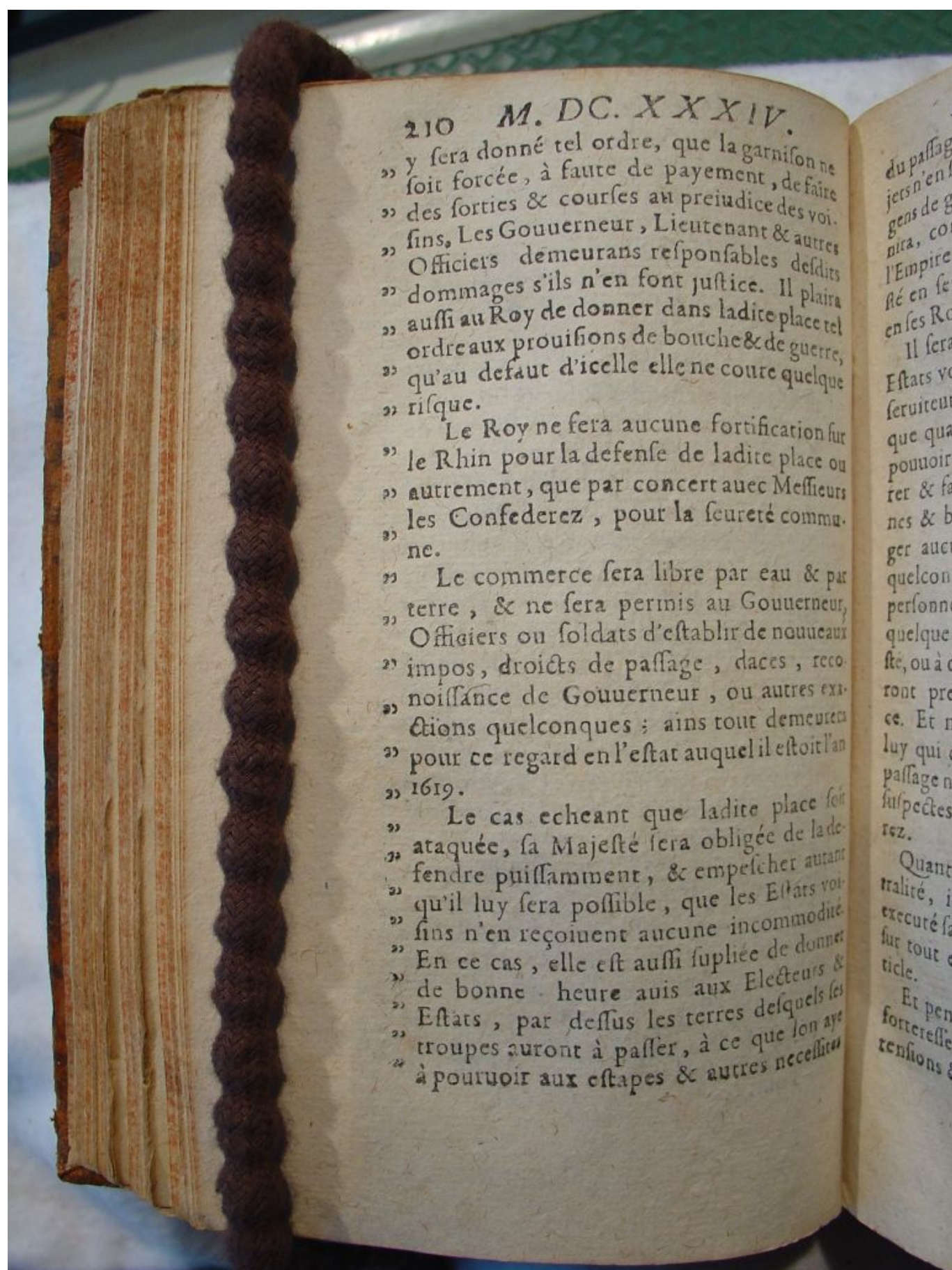
1634_194.jpg



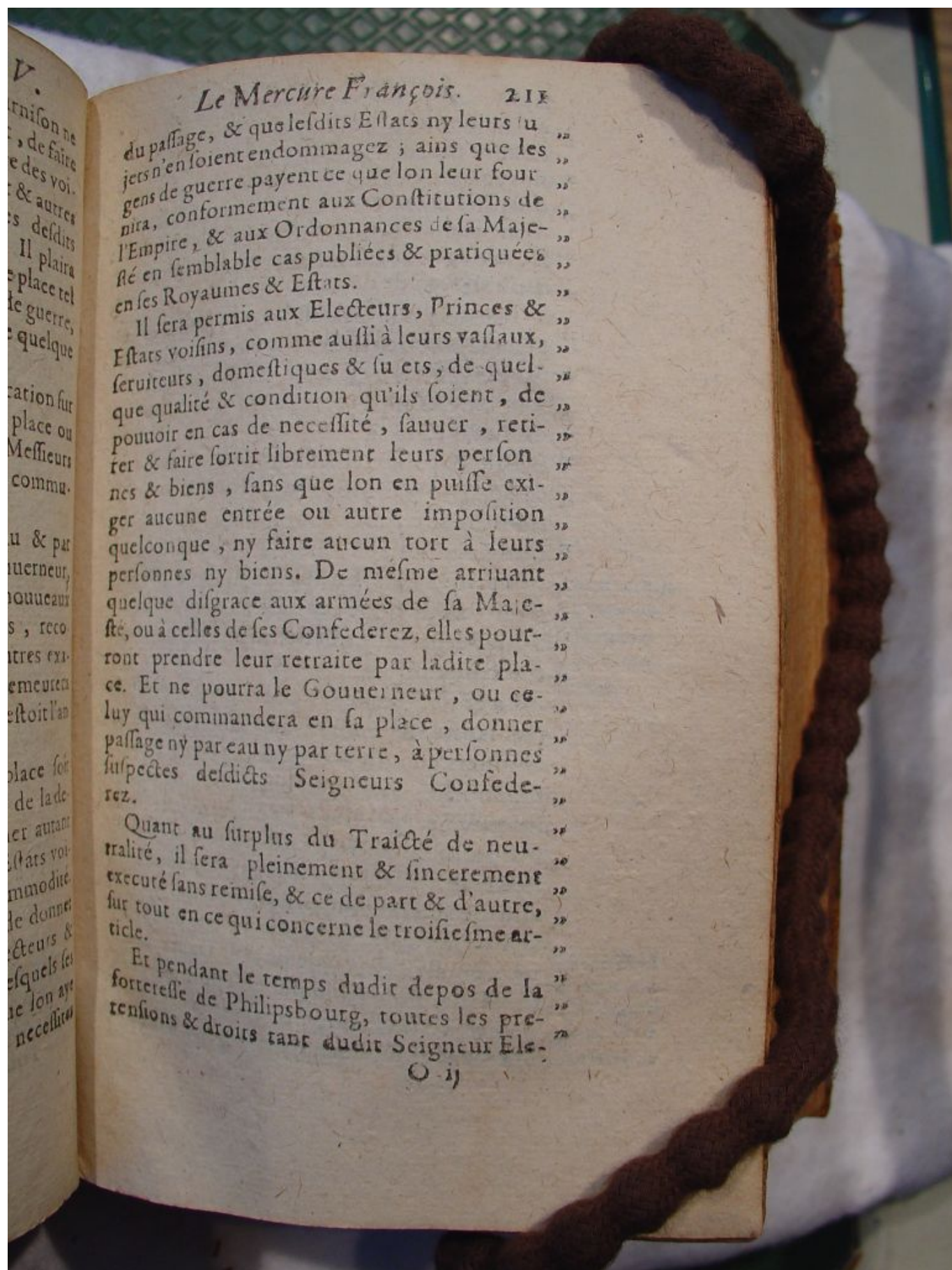
1634_195.jpg



1634_210.jpg



1634_211.jpg



1634_212.jpg

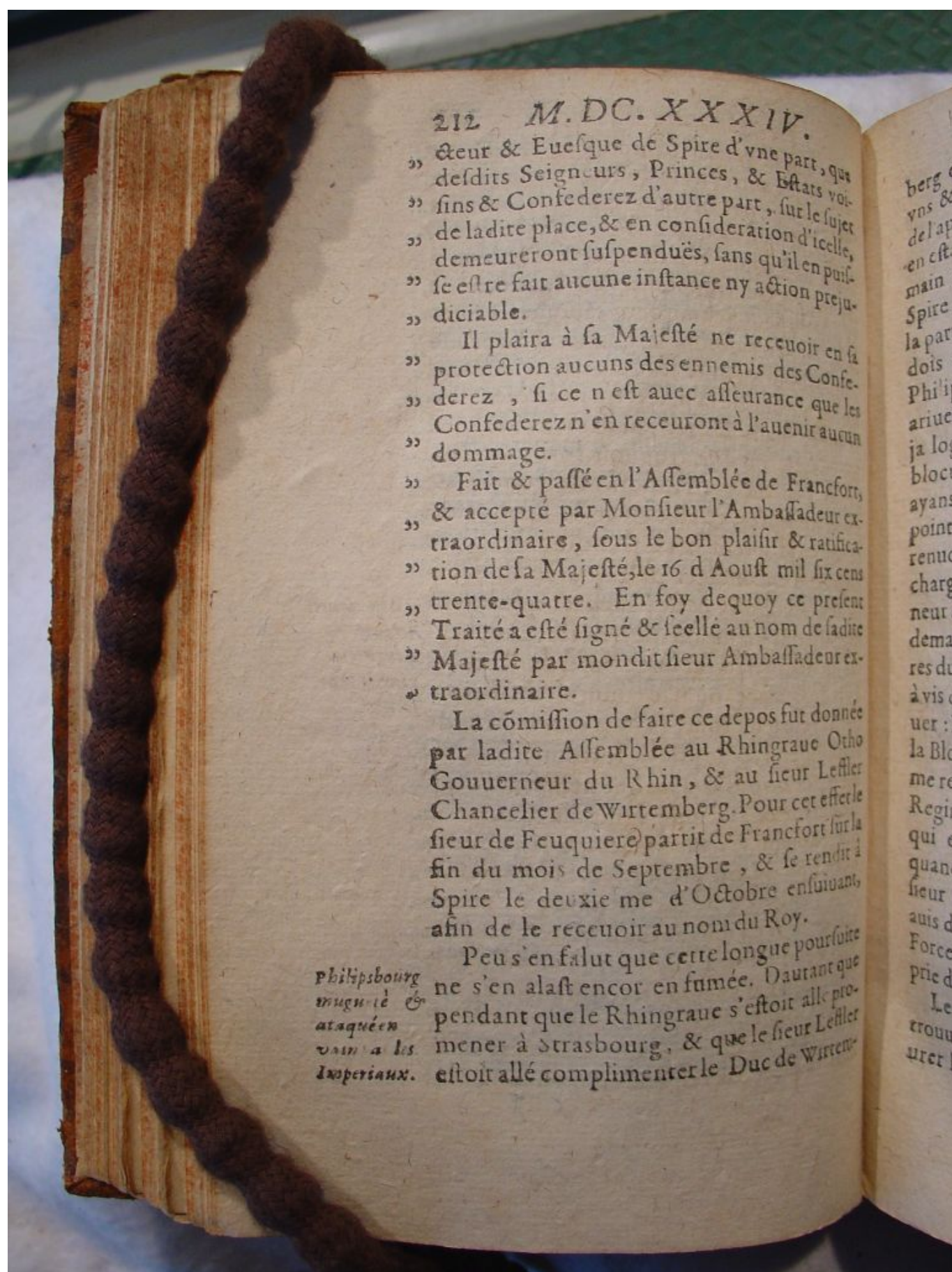


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan